

## Déclaration liminaire du CHSCT du 23 novembre 2021

Le dernier comité technique ministériel a vu un passage éclair du ministre Dussopt (40 minutes accordées aux organisations syndicales en un an, il ferait presque passer certains députés pour des stakhanovistes). Appliquant au pied de la lettre les consignes du Président de la République, il a aussitôt rappelé que cette instance n'était pas le lieu pour parler de la politique gouvernementale. Ainsi, seul le ministre aurait le droit de faire de la politique et les organisations syndicales devraient se taire et l'écouter poliment. Une preuve de plus que la campagne électorale est lancée par l'équipe gouvernementale et que la ligne politique est claire si le mandat venait à être prorogé : le mépris en lieu et place de dialogue social, le libéralisme le plus libéral en terme de politique. Quelques exemples déjà vécu ?

- disparition pure et simple du pôle 3E des DIRECCTE, dont certains collègues sont toujours sans solution en matière de missions;
- transfert de taxes entre la DGDDI et la DGFIP remettant en cause la réalité de leur contrôle ;
- destruction du réseau de la DGFIP, remplacé par des points de contact aux compétences étriquées et des plateformes aux effectifs qui ne le sont pas moins ;
- déménagement de services centraux en province pour faire croire aux élus locaux à un retour des services de l'État dans les territoires, etc.

### **L'objectif ? Faire baisser la dépense publique, essentiellement par la baisse de la masse salariale**

Pour rester dans la noble politique, nous souhaitons revenir également sur une enquête médiatique dont le classement sans suite par les media dominants a battu tous les records : celle dite des « Pandora papers ». Près de 12 millions de fichiers émanant de quatorze cabinets fiscaux spécialisés dans les paradis fiscaux ont été transmis par une source anonyme aux journalistes de l'ICIJ (International Consortium of Investigative Journalists).

L'enquête a mis à jour des milliers de sociétés écran et des centaines de personnes qui cachent leurs avoirs dans les paradis fiscaux. De nombreux criminels, plus de cent milliardaires figurent dans cette liste, mais aussi 330 responsables politiques de plus de 90 pays, dont 35 chefs d'État.

On peut notamment y lire les noms de l'ancien Premier ministre britannique Tony Blair, de l'ancien directeur général du Fonds monétaire international Dominique Strauss-Kahn, ou de l'actuel Premier ministre tchèque Andrej Babis. Les investigations de l'ICIJ montrent que « des dirigeants internationaux qui pourraient s'attaquer à l'évasion fiscale offshore en ont au contraire secrètement profité, en déplaçant de l'argent et des actifs hors de la portée des autorités fiscales et policières » peut-on lire sur le site du consortium.

Mais, depuis vingt ans, 40 000 emplois ont été supprimés aux Finances publiques, principale administration chargée du contrôle, posant la question de la réelle volonté politique de lutter contre ce fléau. Seuls les plus riches ont les moyens d'avoir recours aux services de conseillers et d'avocats fiscalistes qui les aident à échapper à l'impôt. Ces dernières années, les impôts progressifs ont diminué, ce sont de plus en plus des taxes (comme la TVA) qui pèsent lourdement sur ceux et celles qui ne peuvent pas cacher leurs biens dans les paradis fiscaux. Elle représente un manque à gagner de 100 milliards d'euros par an pour la France et 1 000 milliards pour l'Union européenne.

### **L'objectif ? Le dépeçage minutieux des États, en détricotant toutes les conquêtes sociales arrachées par la lutte de classe au 20ème siècle, en privilégiant la mutualisation des pertes et la privatisation des profits (cf. la crise des subprimes en 2008).**

Dans ce domaine, la CGT prône une taxation unitaire des multinationales au niveau mondial, basée sur l'activité réelle de l'entreprise, pays par pays.

### **L'objectif ? La redistribution de la richesse produite essentiellement par les salariés.**

Alors, vous nous direz ou vous le penserez tellement fort qu'on vous entendra, c'est bien gentil les grandes déclarations générales et l'utopie... Oui mais voilà, tout ça se répercute sur le local. Quand on vous parle de

politique ultralibérale, de manque de vigilance et de désengagement de l'État, on vous parle de l'incapacité de la Douane à conserver sa capacité de contrôle : transfert de la fiscalité, loi ESSOC, dédouanement centralisé national et centres d'expertises totalement noyés sous la paperasse, SRE menacés, concurrence européenne entre ports et aéroports à qui fera le moins de contrôles possibles... La liste est longue des nuages noirs et malgré la propagande menée par le bureau de la communication avec un grand C, tous les agents des Douanes savent bien qu'elle a surtout remplacé l'action... Pour illustrer ceci, quel bel article en une de l'intranet douanier pour vanter un contentieux DNRED sur la fiscalité énergétique et se targuer de l'expertise de la Douane, alors même que cette mission est terminada dans un gros mois...

Quand on vous parle de dépeçage des effectifs, ce sont les structures de la DGFIP qui sont fermées les unes après les autres, au nom du tout informatique qui creuse encore les inégalités dans la population. Mais ce sont toujours les mêmes à qui l'on demande les efforts, en particulier très bientôt pour éponger la facture du « pognon de dingue ».

Quand on vous a dit en liminaire le mois dernier qu'il y en avait marre de voir certains cadres se transformer en « RH Lidl », on imaginait pas que serait capable de refuser des aménagements de poste préconisés par un médecin du travail d'un gribouillis dans une case, ou que la Douane serait capable de sauter sur l'occasion d'une reconnaissance RQTH sur une agente Berkani pour engager une procédure de licenciement pour inaptitude physique. Pour info de tous et afin que chacun ici puisse se faire une idée du dossier, cette femme frappée de veuvage brutal en février dernier avait vu son dossier de grave maladie oublié durant quatre mois sur un bureau de la commission médicale, la laissant sans revenus ce printemps, pour finalement être refusé manu militari par l'expert médical « compétent ». Nous félicitons le cadre sup' qui a compris que l'agente n'aurait pas la force de se battre, et qui a su se servir de l'expertise médicale pour bétonner son dossier, il a bien mérité de son administration, vivement le RIFSEEP pour pouvoir enfin reconnaître de telles qualités managériales !

Enfin, après être allés vomir un bon coup, revenons à l'ordre du jour : nous aurons à examiner le déménagement des trois brigades de la DIRCOFI à Montpellier. Nous attendons des réponses des représentants de cette direction concernant la restauration collective (pour laquelle les engagements diffèrent selon les textes présentés aux représentants des 233 personnels concernés), la sécurité et l'accès au bâtiment (qui sera partagé avec un autre opérateur) et l'aménagement des open spaces, notamment en matière acoustique, ainsi que 2-3 babioles sur les niveaux de densification ou le local syndical.

Vous nous présenterez la démarche du groupe de parole sur les oppositions à fonction en douane, nous vous parlerons des propositions que nous défendons depuis des années en la matière sans... Sans... devinez quoi ? Jamais être écoutés... Nous sommes sûrs que vous l'aviez...

Pour ce qui est des questions diverses, dans la continuité de notre demande de suivi, nous vous reposerons les questions restées en suspens lors des dernières séances, la procrastination effrénée s'imposant dans tous les « dialogues sociaux » comme un mantra mandalorien, bien pratique soit dit en passant.

Pour finir, l'actuel président du Sénat, Gérard Larcher, avait, à l'occasion du centenaire de L'Organisation internationale du travail (OIT), préfacé un ouvrage consacré à une exposition intitulée « ÊtreS au travail ». Il y écrivait : « **Nous devons reconnaître que le travail, aussi, peut être aliénation et souffrance ; qu'il peut être un fardeau et une peine; qu'il y a des conditions de travail contraires à la dignité du travailleur. Nous savons qu'il faut se méfier de la tendance à ne traiter que la conséquence, les conditions de travail, et pas les causes qui ont conduit à cette détérioration des conditions de travail : travail trop intensif, pression du management ...** ». Belle déclaration qui aurait mérité un encartement dans le plus beau syndicat du monde, mais malheureusement qui est restée une jolie phrase en introduction d'un joli livre. Nous ne l'avons pas revu, le bon sieur Larcher, monter au créneau contre la loi Travail et la loi transformation de la fonction publique, qui, l'une comme l'autre ont acté la suppression du CHSCT dans le privé comme dans le public. Nous ne voyons pas plus nos administrateurs monter au créneau pour défendre leur boutique...

Sur ces sujets, la CGT a des propositions et est disponible pour en discuter. Les premières de la liste sont l'abrogation des lois « Travail » et loi de « transformation de la Fonction publique », notamment pour maintenir les CHSCT.